



**CONSEIL COMMUNAL
DE
DAILLENS**

Dailens, le 12 décembre 2022

EXTRAIT # 1

du procès-verbal du Conseil communal de Dailens,
séance du 12 décembre 2022,
Vice-présidente : Mme Caroline Villard

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

- Vu le préavis municipal n°2022.15 CC – Budget de la bourse communale pour 2023
- Entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le budget de la bourse communale pour l'année 2023 par Fr. 6'980'580.00 aux recettes et Fr. 7'250'215.00 aux dépenses, soit avec un excédent de charges de Fr. 269'635.00.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2022.

La vice-présidente :



La secrétaire :